



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 1^{er} juillet à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le vendredi 25 juin 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52
Délégués présents
avec voix
délibérative : 35
Quorum atteint
Votes pour : 35
contre : 0
abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 26 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (10)	Michel Claude ABADIE – Jean Pierre DUPRAT Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corinne ORTET Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG
CC Cœur et Coteaux du Comminges (8)	Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU Laure VIGNEAUX - Alain BOUBEE Jean Claude DURROUX - Jean Michel LOSEGO Jean Yves DUCLOS - Michel DE GAULEJAC
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (7)	Alain PUENTE - Michel LADEVEZE Eric AZEMAR – Patrick SAULNERON Bernard DUMAIL - Jean Pierre REBONATO Gérard BRILLET

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - René ERTLEN
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY – Jean FERRERE Céline LAURENTIES BARRERE - Elisabeth ROUEDE Yves Pierre BARRAU

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cagire Garonne Salat	François ARCANGELI pouvoir de Yves Pierre BARRAU
-------------------------	--------------------------------------------------

Délégués suppléants présents ayant procuration : 1

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Sébastien DAVAND pouvoir de Claire VOUGNY
---------------------------------	-------------------------------------------

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 7

CC Cagire Garonne Salat (2)	Henri GOIZET - Dominique PONTICACCIA
CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)	Michel AUBERDIAC - Monique REY Annabelle FAUVERNIER- Sébastien DAVAND
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)	Patrick LAGLEIZE

Délégués suppléants présents sans voix délibérative

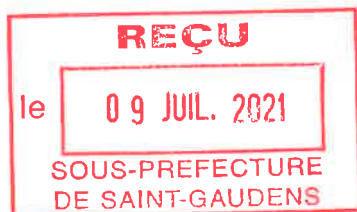
CC Cagire Garonne Salat Claudette ARJO

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat Roland OUSSET

CC Pyrénées Haut-Garonnaises Jean Claude TINE

CC Cœur et Coteaux du Comminges Julien CHAINET



Délibération n°2021-03-03

**Adoption de la convention d'accompagnement avec le CEREMA pour la réalisation du
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026**

Monsieur le Président explique que le PETR Pays Comminges Pyrénées est engagé avec ses partenaires (Communautés de communes membres, Etat, Région, Département) dans la réalisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le Pays Comminges Pyrénées est le périmètre de contractualisation

Ce nouveau contrat signé pour six ans se substitue au contrat de ruralité arrivé à échéance fin 2020. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales. Le CRTE s'adosse au projet de territoire du Pays, la transition écologique et la cohésion territoriale constituent sa colonne vertébrale.

Il a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain etc.

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficiera des crédits du Plan de Relance.

Le Pays bénéficie de l'accompagnement du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Afin de formaliser cet accompagnement, il convient de signer une convention avec le Cerema.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

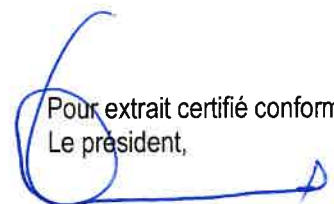
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique

d'autoriser Monsieur Le Président à signer une convention avec le Cerema formalisant les modalités de l'accompagnement du Pays Comminges Pyrénées dans la réalisation du CRTE.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

09 JUL. 2021

09 JUL. 2021